



ETUDE DU SOIR

L'étude du soir est un lieu de travail surveillé et silencieux pour les élèves. Ce n'est pas de l'étude encadrée.

L'étude du soir commence le 02 septembre 2025.

Forfaits annuels :

Jusqu'à 17h30 : 190€ à l'année

Jusqu'à 18h : 260€ à l'année

Ticket pour présence occasionnelle : 5€ (payable par école directe ou sur facturation)

Le forfait sera porté sur le relevé de frais.

Tout forfait commencé n'est pas remboursable.

Je soussigné, parents de élève en classe de inscris mon enfant à l'étude du soir les jours suivants (cocher les cases correspondantes) :

| | 17h30 | 18h00 |
|----------|-------|-------|
| LUNDI | | |
| MARDI | | |
| JEUDI | | |
| VENDREDI | | |

Signature des parents :

A rendre le premier jour d'étude à l'éducateur de vie scolaire responsable de l'étude.